



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ici le numéro 4 de la lettre d'information Parcoursup 2026. Cette lettre d'information vous est destinée. Nous vous invitons à la partager largement avec les équipes de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents.

Elle vous aidera également à communiquer auprès des élèves et de leurs familles sur le calendrier de la procédure, les modalités particulières d'accompagnement proposées par votre lycée et les différentes phases auxquelles ils participeront.

Vous retrouverez dans cette lettre d'information les dernières actualités et ressources ainsi que le rappel **des enjeux importants** des semaines à venir pour vos élèves :

- Les élèves, accompagnés par les professeurs principaux ou leurs professeurs référents devront formuler leurs vœux **avant le jeudi 12 mars 2026 (23h59, heure de Paris)**.
- Ils devront ensuite finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux **avant le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 (23h59 heure de Paris)**.

Durant ce mois de mars, les équipes des lycées devront, de leur côté, finaliser les remontées de bulletins scolaires (**au plus tard le 26 mars 2026**) et les opérations de saisie de la fiche Avenir (**au plus tard le 3 avril 2026**), selon le calendrier technique de Parcoursup accessible sur le site de gestion.

**L'appui que vous et vos équipes, en particulier les professeurs principaux ou les professeurs référents, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale et les personnels d'orientation en académie, apportez à vos élèves a déjà été très actif depuis l'ouverture de la plateforme : nous vous en remercions sincèrement.**

La poursuite de cette action d'accompagnement personnalisé est évidemment essentielle pour aider vos élèves, notamment les plus fragiles, à se projeter dans leur poursuite d'études dans le supérieur et à faire leurs choix.

## **L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS POUR LA FORMULATION DES VŒUX**

La période de formulation des vœux sur Parcoursup se termine **le jeudi 12 mars 2026 (23h59, heure de Paris)**. Dans ce contexte et pour anticiper les interrogations des lycéens et de leur famille, **un accompagnement spécifique doit être mis en place dans chaque lycée sous la forme de temps d'échange pour les lycéens et leur famille.**

À cet effet, nous vous rappelons qu'un **nouvel Espace Accompagnement des Élèves** centralise dans un même espace les informations, les ressources et le suivi des élèves et simplifie ainsi l'accès aux outils mis à disposition des équipes pédagogiques.

>> consultez la vidéo de présentation de cet espace ouvert à tous les professeurs : <https://youtu.be/gbzO4hGX5EM>

**Pour les professeurs principaux de terminale et les chefs d'établissement, une rubrique spécifique « Suivre mes élèves », accessible uniquement aux utilisateurs connectés au site de gestion et disposant du droit d'accès ad-hoc leur permet d'accéder au suivi des vœux et des admissions des élèves d'une ou plusieurs classes de terminale.**

>> **de nouvelles fonctionnalités de suivi des vœux sont proposées cette année explicitées dans une vidéo dédiée :** <https://youtu.be/Xf6zIAhAHvQ>.

En appui des démarches que vous initiez, **quelques jours avant la fin de formulation des vœux, des messages personnalisés seront adressés via le SCN Parcoursup en direction de certains lycéens** pour les sensibiliser, notamment :

- Les lycéens qui n'ont formulé qu'un seul vœu,
- les lycéens professionnels qui parmi leurs vœux n'ont formulé aucun vœu en STS,
- les lycéens technologiques qui parmi leurs vœux n'ont formulé aucun vœu en BUT,
- ou encore les lycéens qui ayant formulé des vœux pour des Licences ou PASS, mais n'ont pas fait de vœux dans le secteur géographique dans lequel ils sont pourtant prioritaires.

**Rappel :** compte tenu des congés scolaires, les lycéens scolarisés à la Réunion bénéficieront d'un délai supplémentaire pour s'inscrire sur Parcoursup et formuler leurs vœux : jusqu'au jeudi 19 mars 2026 23h59 (heure de Paris).

Une fois les vœux formulés, les élèves disposent de davantage de temps pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux : **ils ont jusqu'au mercredi 1er avril 2026 (23h59, heure de Paris)**. Ils peuvent également formuler des vœux pour des formations en apprentissage jusqu'au 9 septembre 2026.

**Pour vous aider dans cet accompagnement, le site [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) offre également de nombreuses informations et ressources**, que vous pouvez utiliser dans le cadre de ces échanges et relayer aux élèves et leur famille via l'ENT de votre lycée :

- [Une page de conseils pour formuler ses vœux](#)
- [Une page de conseils pour compléter son dossier](#)
- [Une fiche d'aide à la rédaction de la lettre de motivation](#) et une [fiche pratique pour compléter la rubrique activités et centres d'intérêt](#)

**Plusieurs vidéos sont proposées** depuis [l'espace Ressources sur \[parcoursup.gouv.fr\]\(https://parcoursup.gouv.fr\)](#) ou directement depuis notre [chaîne YouTube ParcoursupInfo](#) notamment :

- [Vidéo formuler des vœux](#)
- [Vidéo « formuler des vœux en apprentissage »](#)
- [Vidéo « parcoursup : compléter son dossier et confirmez ses vœux »](#)
- [Vidéo « Parcoursup : nos conseils pour rédiger une lettre de motivation »](#)

**Des « Live » sont organisés sur les réseaux sociaux Parcoursup pour répondre aux questions des élèves** : leur programmation et les comptes rendus des précédents directs sont consultables [sur le site \[parcoursup.gouv.fr\]\(https://parcoursup.gouv.fr\)](#).

**Enfin, les services d'assistance usager au niveau académique et national sont mobilisés avec des temps d'ouverture élargis.** Les élèves et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via :

- La rubrique « Contact » depuis leur dossier Parcoursup
- Le numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h) qui **sera ouvert mardi 10 mars, mercredi 11 et jeudi 12 mars de 10h à 20h**
- Les comptes réseaux sociaux ParcoursupInfo

L'Onisep et ses conseillers répondent toute l'année par mail, tchat et téléphone aux questions des élèves et leur famille sur l'orientation, les filières de formation et les métiers.

[Accédez au service monorientationenligne.fr](https://monorientationenligne.fr)

## **LES REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE OU DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE – DATE LIMITE LE 26 MARS 2026**

Pour une grande majorité des formations, les notes et appréciations du bulletin du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre de terminale sont indispensables pour permettre aux lycéens de confirmer chacun de leurs vœux sur Parcoursup **le 1<sup>er</sup> avril 2026 au plus tard.**

### **Rappel**

Les données chiffrées (rang, moyenne, effectif) ne sont pas intégrées à la fiche Avenir mais aux bulletins de 1<sup>ère</sup> et de terminale. Cela permet aux établissements post-bac de visualiser la progression des élèves. Cela contribue à fiabiliser les données y compris en cas de changement d'établissement, de classe ou de groupe, car tout changement de classe ou de groupe perturbe la cohérence des données.

**Si vous avez indiqué participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons vivement à transférer les notes et les appréciations du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre dès que possible dans Parcoursup.**

**La date limite pour la remontée des notes est fixée au 26 mars 2026.**

**Pour vous aider, vous disposez d'un guide méthodologique sur le site de gestion de Parcoursup, onglet « Informations ». N'hésitez pas à envoyer un message via le formulaire contact si vous rencontrez des difficultés techniques.**

**À partir du 27 mars 2026 au plus tard**, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler une erreur ou un oubli.

Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup avant le 26 mars 2026, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires. Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire. Si vous effectuez ou terminez la remontée après le 26 mars 2026, alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

**Si vous n'avez pas souhaité participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 (23h59, heure de Paris).**

Vous avez désormais la possibilité de certifier toutes les notes saisies par vos élèves, depuis l'application « Notes » sur le site de gestion.

## LES OPÉRATIONS DE SAISIE DES FICHES AVENIR – DATE LIMITE LE 3 AVRIL 2026

### ▪ La fiche Avenir : un élément essentiel, à saisir par les équipes pédagogiques

La fiche Avenir, outil de dialogue entre votre lycée et les formations de l'enseignement supérieur, est un élément essentiel du dossier de chaque élève de terminale sur la plateforme Parcoursup. Elle constitue un élément important pour l'appréciation des candidatures des lycéens par les enseignants des formations post bac. **La qualité de la saisie par les équipes pédagogiques et de direction dans les lycées participe donc directement à la qualité du travail réalisé par les commissions d'examen des vœux.**

**L'application « Fiche Avenir » est ouverte depuis le 2 février 2026.**

Une note de cadrage intitulée "La Fiche Avenir dans la procédure Parcoursup 2026" et 3 fiches techniques sont disponibles sur le site de gestion / onglet Informations / rubrique documentation / Fiche Avenir.

Les fiches techniques sont également disponibles dans l'application « Fiche Avenir ».

Les appréciations spécifiques des professeurs et les appréciations et avis des professeurs principaux et chefs d'établissement renseignés sur la fiche Avenir ne sont pas accessibles aux élèves et parents dans le dossier Parcoursup pendant la phase de candidature. La communication de ces informations sera assurée uniquement lors de l'ouverture de la phase d'admission, le 2 juin 2026.

### ▪ Concernant les professeurs

- **Pour les établissements participant à la remontée automatisée de notes** : ils peuvent saisir les appréciations spécifiques (complémentaires des appréciations de bulletins déjà remontés sur Parcoursup) à la Fiche Avenir dans leur matière **directement et exclusivement depuis les différents logiciels de notes en place dans l'établissement**.

La concaténation automatique des appréciations des bulletins T1 et T2 ou de la récupération S1 pour alimenter l'appréciation FA n'est plus possible car ces appréciations sont déjà dans les bulletins scolaires. Toutefois, seuls les établissements qui organisent un Conseil de classe « d'orientation » et souhaitent réutiliser les appréciations des enseignants du T2 ou S1 peuvent se signaler via « Contact ».

- **Pour les établissements ne participant pas à la remontée de notes** : ils peuvent saisir les appréciations de leurs disciplines dans la fiche Avenir de Parcoursup dès lors qu'elles concernent spécifiquement l'orientation post bac.

Pour tous, **la saisie ou l'alimentation via l'import de fichiers des éléments de la fiche Avenir sont possibles jusqu'au 3 avril 2026.**

### **Rappel pour l'accompagnement des lycéens professionnels**

Le module fiche Avenir comporte une fonctionnalité « Avis positif pour l'orientation » proposée pour l'accompagnement à l'orientation des lycéens professionnels vers les STS-STSA. Pour en savoir plus, consultez le fil info publié sur le site de gestion Parcoursup le 2 février 2026.

### **Point d'attention**

Pour éclairer les équipes éducatives chargées d'attribuer ou non un avis positif et d'examiner leurs vœux, **un tableau de correspondance entre les spécialités de bac pro et celles de STS/STSA est mis à**

**disposition des équipes.** Il est accessible depuis l'espace accompagnement des élèves ainsi que dans la documentation rubrique Fiche Avenir.

Il est rappelé que **seul le choix de l'avis « Très satisfaisant »** posé sur la capacité de l'élève à réussir génèrera automatiquement **un avis positif pour l'orientation ;**

- à la demande des chefs d'établissement de BTS, une justification expresse est désormais demandée lors de l'attribution **d'un avis positif pour l'orientation vers 4 spécialités de STS nécessitant la maîtrise de deux langues vivantes lorsque la scolarité du candidat n'indique qu'une langue** (BTS Commerce International, BTS Tourisme, BTS Support à l'action managériale, BTS Management en hôtellerie restauration). Il s'agit d'éviter la situation, trop fréquemment rencontrée, dans laquelle un avis positif pour l'orientation est attribuée alors que le lycéen ne dispose pas des prérequis indispensables, ce qui altère grandement ses possibilités de réussite.

## **L'AFFICHAGE DES NOTES DÉJÀ OBTENUES POUR LE BACCALAURÉAT DANS LE DOSSIER PARCOURSUP**

Les notes déjà obtenues par les élèves au titre du contrôle continu de 1<sup>ère</sup> ou au titre des épreuves terminales anticipées de français en 1<sup>ère</sup> générale et technologique, sont affichées dans leur dossier Parcoursup. Les élèves peuvent ainsi les visualiser sur leur dossier Parcoursup à la rubrique « Scolarité > Baccalauréat ».

**Il est important d'inviter les élèves à vérifier les informations renseignées :** si un élève constate une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à son parcours, il doit le signaler à la direction de son établissement. **Dans ce cas, vous devez, en fonction de la nature des signalements, contacter la division des examens et des concours de votre académie (pour tous les éléments relatifs au baccalauréat) ou corriger la scolarité de l'élève dans Parcoursup. Ces corrections doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 (23h59 - heure de Paris).**

## **DEMANDE DE BOURSE ETUDIANTE SUR CRITERES SOCIAUX : OUVERTURE DE LA CAMPAGNE 2026-2027 - ENSEMBLE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS**

Cette année, la campagne **démarre le 2 mars 2026. La demande de dossier social étudiant (DSE) est à faire sur le site <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> avant le 31 mai 2026** pour pouvoir bénéficier du versement de la bourse dès la rentrée, au mois de septembre. Les dossiers remplis et traités avant le 31 mai sont également prioritaires pour une demande de logement Crous.

**Pour faire une demande de bourse ou de logement Crous, les futurs étudiants doivent impérativement remplir un DSE. C'est une étape incontournable.** Il est inutile d'attendre son admission pour faire son DSE. Quelle que soit leur situation, boursier ou non boursier, les futurs étudiants peuvent constituer leur DSE et fournir par la suite le justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.

**À noter :** les critères pour bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux diffèrent de ceux de l'enseignement scolaire. On peut ainsi ne pas avoir été boursier au lycée et le devenir pendant ses études dans le supérieur. **Avant de déposer un dossier, les futurs étudiants peuvent vérifier leur éligibilité via un [simulateur](#).**

La constitution et le dépôt d'un DSE exigent un peu de préparation et la plus grande attention : toutes les informations décrivant les différentes étapes pour remplir son DSE et les documents à fournir, ainsi que des tutos vidéo sont disponibles sur [JeDemandeMabourse.lesCrous.fr](https://JeDemandeMabourse.lesCrous.fr) ou depuis [le guide de l'étudiant](#).

Par ailleurs, selon les situations, [d'autres aides financières proposées par les CROUS, l'État ou les Régions](#) sont également disponibles.

**Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.**